

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC MONTCALM**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **15 décembre 2021** à **18 h 30**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Madame Myriam Derome, conseillère district # 4, est absente.



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme la majorité des membres du conseil sont présents, le président monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte. Madame Aubertin est invitée à lire et résumer les projets de résolution au fur et à mesure que l'ordre du jour découle afin de permettre aux élus de proposer et d'adopter les points de l'ordre du jour.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2021-12-379

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

**ADOPTÉE.**



**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Comptes à payer
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
4. Adoption du budget de l'Écocentre pour 2022
5. Nomination de Christine Groleau au poste de coordonnatrice aux loisirs municipaux
6. Nomination des comités pour l'année 2022
7. Adoption du Second projet de règlement 672-2021 agrandissant la zone H-26 à même la zone P-24
8. Autorisation de paiement – Lignes M.D. inc.
9. Mandat à Nordikeau entretien et exploitation des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour 2022
10. Affectation du surplus ou de la perte de secteurs divers en lien avec la tarification des services d'aqueduc et d'égouts
11. Autorisation de signature – dossier d'acquisition d'un terrain
12. Prolongement de l'annulation des intérêts jusqu'au 31 mars 2022
13. Demande du Club quad Les Randonneurs pour circuler sur le territoire
14. Période de questions des contribuables

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2021-12-380

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**2. Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 10 décembre 2021 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-12-381

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 10 décembre 2021 totalisant **85 864.18 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 10 décembre 2021, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **274 925.39 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

**DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la conseillère Sandra Cardin a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires se conformant ainsi à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

~~~~~

*M. Germain Majeau indique aux personnes présentes dans la salle que l'écocentre déménagera en 2022 sur la montée Hamilton.*

**4. Adoption du budget de l'Écocentre pour 2022**

**Considérant** l'Entente intermunicipale relative à la construction et à l'opération d'un Écocentre présentement en vigueur et que de ce fait les municipalités de Saint-Alexis, de Saint-Esprit et de Sainte-Julienne opèrent un Écocentre sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne;

**Considérant** que les municipalités concernées doivent adopter annuellement le budget déposé par le comité;

**Considérant** que ce comité a étudié le budget 2022 des dépenses de l'Écocentre et en recommande l'adoption;

**Considérant** l'intérêt de la municipalité de Saint-Jacques à continuer d'offrir l'accès à l'Écocentre à leurs citoyens au cours de l'année 2022;

**Considérant** la recommandation du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre de continuer à offrir le service de l'Écocentre Bons Débarras aux citoyens des municipalités voisines.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2021-12-382

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ENTÉRINER** les recommandations du Comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre et :

- **DÉLÈGUE** à la directrice générale de Sainte-Julienne l'administration de l'Écocentre pour et au nom du Comité fondateur intermunicipal;
- **ADOpte** le budget 2022 de dépenses prévisionnelles de l'Écocentre tel que déposé et totalisant un montant **286 332.60 \$**;
- **ENTÉRINE** par la même occasion le partage des quotes-parts conformément à l'entente intervenue, représentant une somme nette d'environ **35 534.02 \$** couvrant la contribution annuelle pour 2022 de la municipalité de Saint-Esprit;
- **DÉCRÈTE** l'ouverture de l'Écocentre pour l'année 2022 à partir du mois d'avril selon l'horaire suivant : de 8 h à 16 h les lundis, mardis, vendredis et samedis et de 8 h 30 à 12 h les dimanches;
- **FIXE** à **17.48 \$** per capita, en fonction du décret de population 2022, l'offre de services à la municipalité de Saint-Jacques et à toute municipalité qui désirerait se prévaloir des services de l'Écocentre Bons Débarras. À cette fin, le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit les addendas à intervenir, le cas échéant, avec les municipalités concernées pour la desserte de services;
- **AFFECTE** tout surplus d'opérations émanant des résultats 2021 au fonds réservé à l'Écocentre, le cas échéant.

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits.

**ADOPTÉE.**



**5. Nomination de Christine Groleau au poste de coordonnatrice aux loisirs municipaux**

**Considérant** la vacance au poste de coordonnateur aux loisirs municipaux;

**Considérant** l'affichage du poste à l'interne et à l'externe durant la période du 17 novembre au 8 décembre 2021, et ce, conformément à la convention collective en vigueur;

**Considérant** les rencontres avec les candidats tenues le 13 décembre 2021;

**Considérant** que la candidate s'étant le plus démarquée et possédant les aptitudes et les habilités pour le poste est madame Christine Groleau;

**Considérant** la recommandation de la directrice générale madame Caroline Aubertin de procéder à l'embauche de madame Groleau.

2021-12-383

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** madame Christine Groleau au poste de coordonnatrice aux loisirs municipaux.

Sa nomination est effective à compter du 4 janvier 2022. Madame Groleau devra traverser avec succès la période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées, comme prévu à la convention collective.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

Les conditions salariales et les avantages sociaux reliés à cette fonction sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**



**6. Nomination des comités pour l'année 2022**

**Considérant** le désir de l'administration municipale d'optimiser sa structure organisationnelle et d'améliorer ses processus ;

**Considérant** le désir des élus municipaux de mieux maîtriser les dossiers dont ils sont responsables et de s'impliquer davantage dans ces derniers ;

**Considérant** qu'il y a lieu de créer des comités qui veilleront à l'avancement de chacun des dossiers ;

**Considérant** que chaque comité sera représenté par des élus et des responsables municipaux.

2021-12-384

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE NOMMER** les élus et employés municipaux ci-dessous comme responsables sur les différents comités.

**DE PRÉCISER** que chaque comité a un pouvoir de recommandations au conseil municipal, sans pouvoir décisionnel.

Que monsieur Germain Majeau, maire, ainsi que madame Caroline Aubertin, directrice générale, disposent du droit de siéger à tous les comités.

Que chaque comité est autorisé à s'adjoindre d'un ou deux citoyens au besoin et que, le cas échéant, ils signent une entente de confidentialité.

Que chaque comité se rencontre au besoin et de façon régulière, et produise un compte-rendu de réunion.

| <b>COMITÉ ÉCOLE ET BIBLIOTHÈQUE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |                           |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| Élus :                              | Rachel Grégoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Employés municipaux : | Caroline Aubertin         |
| Mandat :                            | Établir une programmation pour les journées de la persévérance scolaire. Promouvoir les activités à la bibliothèque et s'impliquer auprès du Réseau bibliothèque.<br>Environ 4 rencontres par année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                       |                           |
| <b>COMITÉ LOISIRS ET CULTURE</b>    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |                           |
| Élus :                              | Myriam Derome<br>Maxime Villemare                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Employés municipaux : | Coordonnateur aux loisirs |
| Mandat :                            | Mettre en place des activités en lien avec la <i>Politique culturelle de la MRC de Montcalm</i> . Développer le circuit patrimonial déjà existant. Établir une programmation pour les Journées de la culture. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers. Mettre en place des événements municipaux sportifs et de loisir. Développer les activités déjà existantes (Fête nationale, Fête des Récoltes, Journée Verte, Carnaval, semaines thématiques, etc.) et s'adjoindre de sous-comités lorsque requis. Promouvoir les loisirs et le sport via nos parcs, terrain de balle, installations, etc. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les événements en cours et sujets généraux divers.<br>Environ 6 rencontres par année. |                       |                           |
| <b>COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |                           |
| Élus :                              | Germain Majeau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Employés municipaux : | Caroline Aubertin         |
| Mandat :                            | Prendre part à l'administration du conseil d'administration de l'Écocentre. Préparer un projet de règlement scindant les types de collectes. Sensibiliser les citoyens à la consommation responsable. Collaborer au maintien de l'inventaire du matériel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                       |                           |

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                          | municipal relatif aux collectes. Élaborer des chroniques pour diffusion sur les collectes et sujets généraux divers.<br>Environ 4 rencontres par année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                       |                       |
| <b>COMITÉ TRAVAUX PUBLICS</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
| Élus :                                                   | Dominique Majeau<br>Alain Robert                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Employés municipaux : | Jean-François Boileau |
| Mandat :                                                 | Orienter les interventions annuelle et saisonnière sur le réseau de voirie, en tenant compte des projets d'investissement prévus au programme triennal d'immobilisation, tout en respectant le budget en cours.<br>Environ 4 rencontres par année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |                       |
| <b>COMITÉ FINANCES</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
| Élus :                                                   | Maxime Villemaire<br>Myriam Derome                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Employés municipaux : | Caroline Aubertin     |
| Mandat :                                                 | Participer activement à la préparation des budgets. Assurer un suivi, de façon trimestrielle, du budget en cours. Évaluer la faisabilité d'entreprendre de nouveaux projets prévus au budget de l'année en cours et s'assurer d'épuiser les budgets prévus. Assurer le suivi et la mise à jour du <i>Programme de gestion des actifs municipaux</i> , qui vise à gérer de façon optimale et permettre des décisions éclairées en matière d'infrastructures.<br>Environ 4 rencontres, particulièrement en novembre et décembre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                       |                       |
| <b>COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
| Élus :                                                   | Dominique Majeau<br>Alain Robert                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Employés municipaux : | Annie Chaumont        |
| Mandat :                                                 | Prendre part à l'administration du conseil d'administration et transmettre au conseil municipal les informations échangées lors des rencontres avec le comité du Service Sécurité Incendie. Recommandation au conseil des maires de la MRC de Montcalm. Maintenir à jour le plan de mesures d'urgence en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique. Proposer des recommandations afin de sensibiliser la population à la sécurité civile. Élaborer des chroniques pour diffusion sur la préparation en cas de sinistre, la prévention et les mesures d'urgence.<br>Environ 2-3 rencontres par année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |                       |
| <b>COMITÉ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
| Élus :                                                   | Sandra Cardin<br>Rachel Grégoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Employés municipaux : | Jean-François Boileau |
| Mandat :                                                 | Consulter la population afin d'établir les besoins, les priorités et les idées de la communauté afin de présenter un projet de réaménagement qui rejoindra le plus de citoyens possible. Redéfinir l'espace au sol en maximisant les espaces verts et les aires de détente pour créer un lieu de rassemblement intergénérationnel tout en améliorant la sécurité des lieux. Recommander les pôles d'intérêt, réseaux ou sentiers potentiels dans la municipalité et assurer un lien avec le projet de sentiers intermunicipaux. Voir à l'acceptabilité sociale des projets dans la communauté avant la phase d'implantation. Collaborer avec le comité « citoyens d'environnement » pour faire avancer ou connaître des projets municipaux et recommander des actions pour intégrer le volet environnemental dans les projets municipaux. S'impliquer à l'organisation de la Journée Verte et tenir un kiosque d'information à diverses activités municipales. Mettre en œuvre et réviser le « Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du programme Climat municipalités 2013-2017 ». Promouvoir la politique de subvention pour les couches lavables. Viser le maintien de la certification des Fleurons du Québec, proposer de nouveaux aménagements paysagers, mettre sur pied un concours « Fleurir Saint-Esprit » et élaborer des chroniques pour diffusion sur les projets en cours et sujets généraux divers.<br>Environ 4 rencontres par année. |                       |                       |
| <b>COMITÉ RESSOURCES HUMAINES</b>                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
| Élus :                                                   | Sandra Cardin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Employés municipaux : | Caroline Aubertin     |
| Mandat :                                                 | Assurer un suivi concernant tout ce qui a trait aux ressources humaines (entrevues des cadres, suivi avec le syndicat, convention collective, contrats de travail, etc.).<br>Environ 3-4 rencontres par année, plus lors de renouvellement de la convention collective, par exemple.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                       |
| <b>COMITÉ OLYMEL</b>                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                       |
| Élus :                                                   | Myriam Derome                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Employés municipaux : | Caroline Aubertin     |

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                                            |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|
| Mandat :                        | Établir un canal de communication avec notre plus grand citoyen corporatif afin d'entretenir de bonnes relations et un meilleur suivi des dossiers. Voir au respect de l'entente industrielle en vigueur et se prononcer sur les demandes de modifications. Environ 1 rencontre par année, ou selon les besoins. |                       |                                            |
| <b>COMITÉ CCU</b>               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                                            |
| Élus :                          | Sandra Cardin                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Employés municipaux : | Jean-François Boileau                      |
| Mandat :                        | Soumettre des recommandations sur les demandes de dérogations mineures, demandes de PIIA, évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, conformément au règlement en vigueur. Environ 12 rencontres par année.                                                                           |                       |                                            |
| <b>COMITÉ DÉMOLITION</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                                            |
| Élus :                          | Sandra Cardin<br>Maxime Villemaire<br>Rachel Grégoire                                                                                                                                                                                                                                                            | Employés municipaux : | n/a                                        |
| Mandat :                        | Soumettre des recommandations sur les demandes de démolition d'immeubles, conformément au règlement en vigueur. Environ 2 rencontres par année au besoin.                                                                                                                                                        |                       |                                            |
| <b>COMITÉ SUBVENTION (PIIA)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                                            |
| Élus :                          | Sandra Cardin                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Employés municipaux : | Caroline Aubertin<br>Jean-François Boileau |
| Mandat :                        | Analyser les demandes de subvention PIIA et soumettre des recommandations. Environ 2-3 rencontres par année au besoin.                                                                                                                                                                                           |                       |                                            |

**ADOPTÉE.**



**7. Adoption du Second projet de règlement 672-2021 agrandissant la zone H-26 à même la zone P-24**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021;

**Considérant** que le Premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation a été tenue en ce jour du 15 décembre 2021 à 18 h;

**Considérant** les commentaires reçus lors de la consultation publique;

**Considérant** que le Second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 3 décembre 2021 et dès le début de la séance dans un cartable à cet effet.

2021-12-385

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le *Second projet de règlement 672-2021 agrandissant la zone H-26 à même la zone P-24*, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

8. **Autorisation de paiement – Lignes M.D. inc.**

**Considérant** la réception de la facture 2021139 au montant de **9 771.83 \$ plus taxes** de *Lignes M.D. inc.* pour travaux de scarification et de lignage en lien avec le projet de sentiers et pistes cyclables.

2021-12-386

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE VERSER** à Lignes M.D. inc. le montant de **9 771.83 \$ plus taxes** pour la facture 2021139.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, au poste budgétaire 23-07002-721 et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt 660-2021.

**ADOPTÉE.**



9. **Mandat à Nordikeau entretien et exploitation des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées pour 2022**

**Considérant** l'échéance du mandat d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées avec Nordikeau, au 31 décembre 2021 ;

**Considérant** que pour le moment, la municipalité souhaite retenir les services d'une firme pour voir à l'entretien et à l'exploitation de ses ouvrages d'eaux usées et d'eau potable que pour une année ;

**Considérant** le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur ;

**Considérant** la réception de l'offre de services de *NORDIKeau* datée du 9 décembre 2021, référence OPE-22-0063.

2021-12-387

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Dominique Majeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** l'entreprise *NORDIKeau* pour voir à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable de la municipalité de Saint-Esprit, le tout tel que décrit à l'offre de services OPE-22-0063 et couvrant l'année 2022 au complet, soit jusqu'au 31 décembre 2022 et cela en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur.

Le tout sera effectué pour une somme totalisant **84 011.35 \$ plus taxes** (plus éléments chargés au tarif horaire et effectué la demande de la municipalité) et répartie comme suit :

Équipements municipaux Eaux usées :

- Entretien et exploitation : 1 220,00 \$/mois x 12 : 14 640,00 \$
- Rapport mensuel et tous documents connexes : 208,00 \$/mois x 12 : 2 496,00 \$
- Analyses chimiques : 6 139.15 \$

Suivi industriel Olymel :

- Suivi des débits et échantillonnage : 208,00 \$/mois x 12 : 2 496,00 \$
- Rapport Mensuel et tous documents connexes : 68,00 \$/mois x 12 : 816,00 \$
- Analyses chimiques : 1 131.00 \$

Poste de pompage pluvial :

- Essai annuel de mise en place de la pompe : 355.00 \$
- Préposé à la mécanique, opérateur avec camionnette et équipement de sécurité pour accès en espace clos : 75,00 \$/heure x 8 : 600.00 \$
- Préposé à la mécanique, opérateur : 57,00 \$/heure x 4 : 228.00 \$

Équipements municipaux Eau potable :

- Entretien et exploitation : 2 470,00 \$/mois x 12 : 29 640,00 \$

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

- Rapport mensuel et tous documents connexes : 2 496.00 \$
- Analyses chimiques : 5 559.20 \$

Nettoyage des réservoirs :

- Préposé à la mécanique, opérateur : 57,00 \$/heure

Projets spéciaux/travaux supplémentaires – tarif horaire :

- Ingénieur senior : 105,00 \$/heure
- Surintendant : 85,00 \$/heure
- Préposé à la mécanique, opérateur : 57,00 \$/heure
- Inspection des vannes de rues : 3 000.00 \$
- Inspection des bornes d'incendie : 1 950.00 \$
- Rinçage du réseau 2x/an : 3 564.00 \$

Cautionnement du contrat : 800.00 \$ ajouté à la première mensualité.

Que cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41200-411, 02-41400-411, 02-41401-411 et 02-41500-445 et d'en autoriser les paiements mensuellement.

**ADOPTÉE.**



**10. Affectation du surplus ou de la perte de secteurs divers en lien avec la tarification des services d'aqueduc et d'égouts**

**Considérant** que les tarifications sont basées sur des prévisions budgétaires et qu'il y a lieu de suivre indépendamment les surplus ou pertes dégagés en lien avec certains secteurs d'activité, tel aqueduc et égouts.

**2021-12-388**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Rachel Grégoire  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AFFECTER** dans des fonds réservés distincts les sommes dégagées, en surplus ou les pertes associées, aux secteurs d'activités suivants :

- Postes budgétaires en lien avec l'aqueduc, secteur Village de Saint-Esprit
- Postes budgétaires en lien avec l'aqueduc, secteur Lac-Des-Fourche de Sainte-Julienne
- Postes budgétaires en lien avec l'aqueduc, secteur Village de Saint-Esprit
- Postes budgétaires en lien avec les égouts, secteur industriel

**ADOPTÉE.**



**11. Autorisation de signature – dossier d'acquisition d'un terrain**

**2021-12-389**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Maxime Villemaire  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à négocier en vue de la signature d'un document de promesse de vente du lot 2 540 395, d'une superficie de 744.6 mètres carrés, et ce conditionnellement à la résolution du conseil qui suivra la signature de la promesse de vente.

**ADOPTÉE.**



**12. Prolongement de l'annulation des intérêts jusqu'au 31 mars 2022**

Point annulé.





Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**13. Demande du Club quad Les Randonneurs pour circuler sur le territoire**

Point annulé.



**14. Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée par les gens présents dans la salle.



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 55, l'ordre du jour est épuisé.

2021-12-390

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*



**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et Président d'assemblée*